

Liste des certifications et certificats de qualification professionnelle valant aptitude professionnelle pour les métiers de la sécurité privée

<p align="center"><u>Activités régies par le Titre I du livre VI du code de la sécurité intérieure :</u> surveillance et gardiennage, transport de fonds, protection physique des personnes, sécurité cynophile, sûreté aéroportuaire, vidéoprotection</p>				
<p align="center">Certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)</p>				
	DIRIGEANT	Date d'expiration	Avis RNCP / DLPAJ	Nombre d'heures
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Dirigeant(e) d'entreprise de sécurité et sûreté</u> Formaplus 3B Arrêté du 12 juillet 2010 : enregistrement au niveau II, avec effet au 22 juillet 2010 de niveau II. Renouvellement Arrêté du 2 juillet 2012 pour cinq ans, au niveau II, avec effet au 22 juillet 2012. 	07 août 2017	<p>Fiche RNCP</p> <p>Avis favorable de la DLPAJ</p>	236
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Dirigeant entreprise de sécurité privée</u> JPM Conseil Arrêté du 31 août 2011: Enregistrement pour quatre ans, au niveau III, avec effet au 23 avril 2010. 	07 septembre 2015	<p>Fiche RNCP</p> <p>Avis favorable de la DLPAJ</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Dirigeant(e) et gérant(e) d'une société de sécurité privée</u> Sécurité incendie IDF (SI. IDF) Arrêté du 19 novembre 2014, pour 3 ans, niveau II 	29 novembre 2017	<p>Fiche RNCP</p> <p>Avis favorable de la DLPAJ</p>	

SALARIE				
Diplômes de l'Education nationale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Tous diplômes et titres à finalité professionnelle</u> délivrés au nom de l'Etat en application du 1er alinéa de l'article R. 335-16 du code de l'éducation ▪ <u>Licence professionnelle « sécurité des biens et des personnes option métiers de la sécurité »</u>, délivrée par les universités (Lille II, Paris-Descartes, etc.) ▪ <u>Baccalauréat professionnel « sécurité-prévention »</u>, et <u>Baccalauréat professionnel « Métiers de la sécurité »</u> délivrés par le ministère de l'éducation nationale ▪ <u>Brevet professionnel « agent technique de prévention et de sécurité »</u>, délivré par le ministère de l'éducation nationale ▪ <u>CAP « agent de prévention et de sécurité »</u>, délivré par le ministère de l'éducation nationale ▪ <u>Titre professionnel « agent de sûreté et de sécurité privée »</u>, délivré par le ministère chargé de l'emploi ▪ <u>Titre professionnel « opérateur en surveillance à distance »</u>, délivré par le ministère chargé de l'emploi (<i>remplace le titre professionnel « opérateur de station centrale de télésurveillance » depuis le 16 septembre 2013</i>) 			
L. 611-1 1 Surveillance humaine ou par des systèmes électroniques et gardiennage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Opérateur(trice) spécialisé(e) en traitement d'informations de sécurité à distance</u> GPMSE Télésurveillance Arrêté du 6 mai 2015 : enregistrement pour 3 ans au niveau IV 	27 mai 2018	Fiche RNCP Avis favorable de la DLPAJ	156
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Agent polyvalent de sécurité</u> ADAPSA Arrêté 25.01.2011 : Enregistrement pour trois ans, au niveau V, avec effet au 02 février 2011. Arrêté du 19 novembre 2014 renouvellement pour deux ans, au niveau V avec effet au 02 février 2014 	29 novembre 2016	Fiche RNCP Avis favorable de la DLPAJ	203
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Agent de prévention en événementiel</u> Centre canin de Cast (29150 Cast) Arrêté du 25 janvier 2011 : Enregistrement pour cinq ans, niveau V, avec effet au 02 février 2011 	02 février 2016	Fiche RNCP Avis favorable de la DLPAJ	175

<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Agent de surveillance en sécurité privée</u> Formaplus 3B Arrêté du 17 juin 2011 : Enregistrement pour cinq ans, niveau V, avec effet au 23 juin 2011. 	10 août 2016	Fiche RNCP Avis favorable de la DLPAJ	140
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Certificat de qualification professionnelle « Agent de sécurité de l'événementiel »</u>, Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) du sport - CNEA ; CoSMos Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé certificat de qualification professionnelle Agent de sécurité de l'évènementiel avec effet au 02 février 2011, jusqu'au 02 février 2016 	02 février 2016 Cette formation n'existe plus désormais	Fiche RNCP Avis DLPAJ non retrouvé	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Certificat de qualification professionnelle « agent de sécurité en établissement de nuit, d'événementiels ou HCR »</u> (hôtels, cafés, restaurants) Commission paritaire nationale de l'emploi de l'industrie hôtelière (CPNE/IH) Arrêté du 3 février 2013 : enregistrement pour cinq ans, avec effet au 22 décembre 2010 	22 décembre 2015 Cette formation n'existe plus désormais	Fiche RNCP Avis favorable de la DLPAJ	80
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Agent de prévention et de sécurité</u> IESC formation - Institut européen pour la sécurité et la communication formation Arrêté du 11 janvier 2012 : Enregistrement pour cinq ans, niveau V, avec effet au 7 avril 2010. 	19 janvier 2017	Fiche RNCP Avis favorable de la DLPAJ	300
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Agent de sécurité mobile</u> JMP formations (57460 Bousbach) Arrêté du 22 janvier 2013 : Enregistrement pour trois ans, niveau V, avec effet au 29 novembre 2010. 	05 mars 2016	Fiche RNCP Avis favorable de la DLPAJ	140
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Agent de sécurité et de prévention incendie</u> CREFOPS Arrêté du 3 novembre 2008 : Enregistrement pour cinq ans, niveau V, avec effet au 13 novembre 2008 	13 novembre 2013 Cette formation n'existe plus désormais	Fiche RNCP	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Agent de prévention et de sécurité</u> C3 consultants (arrêté du 12 août 2013 portant modification du nom de l'organisme certificateur : précédent certificateur, SARL Nouvelle Carrière Ouest) Arrêté du 16 janvier 2008 : Enregistrement pour trois 	14 avril 2015 Cette formation n'existe plus désormais	Fiche RNCP	210

	ans, au niveau V, avec effet au 22 juillet 2011, nouvel Arrêté du 5 avril 2012.			
▪	<u>Agent de sécurité en sûreté</u> S'WAY Arrêté du 3 novembre 2008 : Enregistrement pour trois ans, niveau V, avec effet au 13 nov 2010 (Arrêté 17 nov 2011).	25 novembre 2014 Avis positif au renouvellement le 5 mars 2015	Fiche RNCP Avis favorable de la DLPAJ	225
▪	<u>Agent qualifié de sécurité et de prévention (AQSP)</u> syndicat national des organismes de formation en prévention et en sécurité (SNOFOPS) Arrêté du 1er juillet 2008 : Enregistrement pour cinq ans, niveau V, avec effet au 06 juillet 2008.	06 juillet 2013 Cette formation n'existe plus désormais	Avis favorable de la DLPAJ pour renouvellement favorable 11 juin 2013 Refus du renouvellement par la CNCP le 18 oct 2013	
▪	<u>Agent qualifié en sécurité et en sûreté portuaire</u> Cogan Consulting Arrêté du 19 novembre 2014, pour 3 ans, niveau V	29 novembre 2017	Fiche RNCP Avis favorable de la DLPAJ	140
▪	<u>Agent(e) spécialisé(e) en sécurité privée</u> Sécurité incendie IDF (SI. IDF) Arrêté du 19 novembre 2014, pour 3 ans, niveau V	29 novembre 2017	Fiche RNCP Avis favorable de la DLPAJ	274
▪	<u>Agent cynophile de sécurité</u> Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole des Combrailles (63390 Saint-Gervais d'Auvergne) Arrêté du 30 mars 2010 : Enregistrement pour cinq ans, au niveau V, avec effet au 10 avril 2010.	10 avril 2015 Renouvellement septembre 2015	Fiche RNCP Avis favorable de la DLPAJ	+ de 500
▪	<u>Agent de sécurité conducteur de chien d'intervention</u> Centre canin de Cast (29150 Cast) Arrêté du 27 novembre 2012 : renouvelé sous cet intitulé avec effet au 9 décembre 2012. Ancien intitulé : « Agent de sécurité conducteur de chien » jusqu'au 24 janvier 2013	09 décembre 2017	Fiche RNCP Avis favorable de la DLPAJ	300
▪	<u>Agent de sécurité cynophile</u> Formaplus 3B (69200 Venissieux) Arrêté du 12 août 2013 : Enregistrement pour cinq ans,	27 août 2018	Fiche RNCP Avis favorable de la	405

	niveau V, avec effet au 06 juillet 2013 Ancien intitulé : « Agent conducteur de chiens en sécurité privée » <i>jusqu'au 06 juillet 2013</i>		DLPAJ	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Maître-chien en sécurité privée</u>, IESC formation - Institut européen pour la sécurité et la communication formation Arrêté du 22 janvier 2013 : Enregistrement pour cinq ans, niveau V, avec effet au 07 nov 2011. 	05 mars 2018	Fiche RNCP Avis favorable de la DLPAJ	210
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>chef d'équipe d'intervention en sécurité événementiel</u> association EMSP (école des métiers de la sécurité privée) Arrêté du 17 juillet 2015 : enregistrement pour trois ans, au niveau III, avec effet au 19 juillet 2013 	25 juillet 2018	Fiche RNCP Avis favorable de la DLPAJ	280
L 611-1 3 Protection physique des personnes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Technicien opérationnel de protection rapprochée</u> ASPIS – formation Arrêté du 6 mai 2015 : enregistrement pour trois ans, niveau IV 	27 mai 2018	Fiche au RNCP Avis favorable de la DLPAJ	207
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Manager en sécurité et protection des personnes</u> ASP bodyguard Arrêté du 6 mai 2015 : enregistrement pour cinq ans, niveau III 	27 mai 2018	Fiche RNCP Avis favorable de la DLPAJ	250
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Agent en protection des personnes</u> ASP Bodyguard Arrêté du 5 avril 2012 : Enregistrement pour trois ans, niveau IV, avec effet au 22 octobre 2010. Arrêté 22 déc 2014 : Enregistrement pour un an, au niveau IV, avec effet au 31 déc 2014. Arrêté du 26 nov 2015 : renouvellement pour 3 ans 	26 novembre 2018	Fiche RNCP Avis favorable de la DLPAJ	200
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Agent privé de protection rapprochée</u> Formaplus 3B Arrêté du 17 juin 2011 : Enregistrement pour cinq ans, niveau IV, avec effet au 21 avril 2011. 	10 août 2016	Fiche RNCP Avis favorable de la DLPAJ	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Agent de protection rapprochée</u> <i>SECOPEX conseil, SECOPROTEC formation</i> <i>Arrêté du 17 juin 2011 : Enregistrement au niveau IV, avec effet au 01 avril 2009 (renouvellement avec effet au 10 août 2013 pour cinq ans par arrêté du 16 avril 2014).</i> 	03 juillet 2019	Fiche RNCP Avis favorable de la DLPAJ	240

<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Agent privé de protection de personnes</u> PC formations sécurité; Groupe 9 academy Arrêté du 12 juillet 2010 : Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, avec effet au 22 juillet 2010 (renouvellement Arrêté du 22 janvier avec effet au 22 juillet 2010). 	<p>05 mars 2016 renouvellement le 8 oct 2015</p>	<p>Fiche RNCP Avis favorable de la DLPAJ</p>	<p>175</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Chef d'équipe privé de protection de personnes</u> PC formations sécurité; Groupe 9 academy Arrêté du 12 juillet 2010 : Enregistrement pour un an, niveau III, avec effet au 22 juillet 2010. 	<p>22 juillet 2011 Cette formation n'existe plus désormais</p>		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Agent de protection rapprochée en sécurité privée</u> Univers protec formation Arrêté du 29 juillet 2014 : enregistrement pour trois ans, niveau IV, avec effet au 04 mars 2012. Titre anciennement délivré par : Théos Training center Arrêté du 3 décembre 2010 : Enregistrement pour trois ans, niveau V, avec effet au 22 décembre 2010 au 22 décembre 2013. 	<p>09 août 2017</p>	<p>Fiche RNCP Avis favorable de la DLPAJ</p>	<p>280</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Opérateur(rice) en protection physique des personnes</u> Groupe szelest - Groupe szelest formation Arrêté du 20 janvier 2014 Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, avec effet au 02 décembre 2011 	<p>30 janvier 2017</p>	<p>Fiche RNCP Avis favorable de la DLPAJ</p>	<p>315</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Agent de protection physique des personnes</u> ADAPSA Arrêté du 19 novembre 2014, pour 5 ans, niveau IV 	<p>29 novembre 2019</p>	<p>Fiche RNCP Avis favorable de la DLPAJ</p>	<p>203</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Agent de protection rapprochée des personnes physiques</u> Blue Concept Arrêté du 19 avril 2011 : Enregistrement pour trois ans, niveau V, avec effet au 14 octobre 2008. 	<p>12 mai 2014 Renouvellement en avril 2014</p>	<p>Fiche RNCP Avis favorable de la DLPAJ</p>	<p>192</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Agent de protection rapprochée</u> IFS2I Consulting France Arrêté du 9 janvier 2015 publié au Journal Officiel du 30 janvier. Enregistrement pour 5 ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Agent de protection rapprochée" avec effet au 30 avril 2011, jusqu'au 30 janvier 2020. 	<p>30 janvier 2020</p>	<p>Fiche RNCP Avis favorable de la DLPAJ</p>	<p>427</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Opérateur privée en protection rapprochée</u> Europe sécurité formation (ESF) Enregistrement pour 3 ans, arrêté 26.11.2015, niveau IV 	3 décembre 2018	Fiche RNCP Avis favorable de la DLPAJ	184
Certificats de qualification professionnelle (CQP) agréés par le ministère de l'intérieur				
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>CQP « métiers du convoyage de fonds et valeurs et activités assimilées »</u> Arrêté du 28 février 2013 (NOR: INTD1305347A) pour trois ans à compter du 1^{er} mars 2013 	01 mars 2016		169
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>CQP « métiers d'opérateur de traitement des valeurs »</u> Arrêté du 28 février 2013 (NOR: INTD1305348A) pour trois ans à compter du 1^{er} mars 2013 	01 mars 2016		136
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>CQP « métiers de la gestion et maintenance des installations bancaires automatisées »</u> Arrêté du 28 février 2013 (NOR: INTD1305352A) pour trois ans à compter du 1^{er} mars 2013 	01 mars 2016		173
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>CQP « agent de sûreté aéroportuaire »</u> Arrêté du 4 février 2013 (NOR: INTD1302891A) agréé pour trois ans 	04 février 2016		177
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>CQP « agent de sécurité cynophile » :</u> Arrêté du 17 déc 2013 (NOR: INTD1330658A) renouvelé pour trois ans à compter du 1^{er} janvier 2014. Arrêté du 12 mars 2010 : création pour trois ans 	01 janvier 2017		385
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>CQP « agents de prévention et de sécurité »</u> Arrêté du 28 août 2012 (NOR: INTD1232530A) pour trois ans à compter du 1^{er} janvier 2013 	01 janvier 2016		140
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>CQP « Surveillance des grands événements »</u> Arrêté du 18 janvier 2016 (NOR: INTD1600807A) pour trois ans à compter du 18 janvier 2016 	18 janvier 2016		105

Activités régies par le Titre II du livre VI du code de la sécurité intérieure :
activités de recherche privée

Dirigeant et salarié

<p>Certifications professionnelles</p> <p>enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Licence professionnelle « sécurité des personnes et des biens spécialité enquêtes privées », délivrée par l'université de Paris II - Panthéon-Assas ▪ Licence professionnelle « agents de recherches privées » délivré par l'université de Nîmes ; ▪ Titre « Détective, agent de recherches privées, directeur des opérations », délivré par l'Institut de formation d'agents de recherches privées (IFAR), à Montpellier et à Nîmes. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Détective, agent de recherches privées, directeur des opérations" avec effet au 03 mars 2012 jusqu'au 14 avril 2015. Le 2 février 2016 : Avis favorable de la DLPAJ pour le « CQP » (IFAR) Enquêteur agent de recherche privée.
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Salariés

<p>Certificats de qualification professionnelle (CQP)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ CQP « Enquête civile liée à la recherche de débiteurs de masse » : agréé pour trois ans par arrêté du 9 mars 2012 Pas de demande de renouvellement
------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------